

Matières du tems. Septemb. 1715. 197
ticuliers, dont ils ont jouï ou dû jouïr. En
forte que pendant les six dernières années
ils n'ont payé aucune capitation, ayant payé
en gros ce que les autres ont payé en dé-
tail: aujourd'hui on ordonne qu'ils soient
remis dans les Rolles sur le pied qu'ils
étoient auparavant; mais il ne paroît pas
que les rentes qui leur ont été constituées,
pour le prix des six années qu'ils payerent
d'avance, soient supprimées; ainsi leur con-
dition est en quelque sorte plus douce que
celle de ceux qui ne purent, ou ne voulu-
rent pas s'affranchir de cette imposition dans
le tems qu'elle fut proposée, puis qu'ils
l'ont payé sans avoir acquis aucun Contract
de rente.

III. Au mois de Juillet dernier on rem-
bourfa à Paris plusieurs promesses de la Cai-
sse des Emprunts, avec les intérêts qui en
étoient dûs: & comme on en doit rembour-
ser d'autres tous les trois mois, jusqu'à ce
qu'elles soient toutes payées; on a tiré au
fort celles qui seront remboursées dans le
courant du mois d'Octobre prochain: on
en a fait imprimer l'état, afin que les pro-
priétaires qui seront alors remboursez, en
soient avertis à bonne heure, soit pour al-
ler recevoir leurs deniers, soit pour dispo-
ser de leurs promesses ainsi qu'ils le juge-
ront à propos. Ce remboursement du mois
d'Octobre qui sera fait par le Sieur Mallet
de Brumieres, Receveur Général de la
Caisse des Emprunts, monte à la somme
d'un million deux cens trois mille huit cens
soixante cinq livres.

IV. Il y a dans les montagnes de Dau-
phiné du côté de Dye une Abbaye de Ber-
nardinus

*Rembour-
sement de la
Caisse des
Emprunts
qui se fera
au mois d'O-
ctobre.*